

Photo à placer ici.

**Dominantes d’approfondissement d’AgroParisTech**

Année universitaire **2023/2024**

Candidature d’élèves d’autres grandes écoles d’ingénieurs

Ce dossier ne concerne pas les candidatures aux *masters* d’AgroParisTech.

AUX CANDIDATS : Veuillez d’abord lire les 3 pages d’*Informations à conserver par le candidat* (à la fin) avant de remplir ce dossier, puis exporter en PDF les *seules pages 1 et 2*, y joindre les pièces requises, puis signer le PDF unique et complet et l’adresser en temps utile à votre direction des études pour visa et envoi à AgroParisTech dans les délais.

# **Nom :**

# **Prénoms :**

# **Établissement d’origine :**

**Dominante d’approfondissement demandée :**

(établir *un dossier par dominante* demandée)

Dominante demandée en choix nº 1  2  3 

Campus de la dominante : Palaiseau  Orléans  Nancy  Montpellier 

Sexe : féminin  masculin  Numéro INE :

Numéro de sécurité sociale :

Nationalité : Autre nationalité, éventuellement :

Adresse personnelle : nº Voie

Code postal : Localité :

Tél. Mel :

Baccalauréat obtenu en : Série :

Autres diplômes obtenus :

Année d’entrée à l’école : Concours : A  B  C  C2  D  autre 

Adresse des parents : N° Voie

Code postal : Localité :

Tél. Mel :

# **Quels sont vos autres projets possibles pour 2023/2024 ?**

Autres dominantes d’AgroParisTech ? :

# Césure ? oui  non 

# Visez-vous une formation dans un autre établissement prioritaire pour vous ? oui  non 

# Si oui, quelle formation et dans quel établissement ? :

#

###### Lettre de motivation (Elle sera lue par un responsable de la dominante pour décider de la suite réservée à votre candidature.)

*• Pourquoi désirez-vous intégrer cette dominante du cursus ingénieur d’AgroParisTech ?*

*• Quel est votre projet professionnel ?*

*• Comment souhaitez-vous le construire ?*

Répondez ci-dessous à ces 3 questions en 35 lignes au maximum.

###### Engagement Visa obligatoire de la direction des études

C

|  |  |
| --- | --- |
| *Je certifie que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts et que j’ai pris connaissance des informations en rouge pages 3 à 5.*À ................................. le ............................Signature du candidat : | Visa de la direction des études de votre établissement :À ................................. le ............................Nom et qualité du signataire :  |

INFORMATIONS À CONSERVER PAR LE CANDIDAT (1/3)

Votre dossier complet doit être transmis **au plus tard le 30 avril 2023** par la direction des études de votre école. **Aucun dossier transmis directement par un candidat ne sera examiné.**

Il est nécessaire d’établir **un** dossier par dominante à laquelle vous êtes candidat.

Veuillez compléter votre dossier en fournissant les pièces mentionnées ci-dessous :

* votre lettre de motivation (35 lignes maximum) si non intégrée page 2,
* votre curriculum vitæ,
* vos notes de 1re et 2e années d’études d’ingénieur dans votre école d’origine (bulletin de notes provisoire pour la 2e année s’il s’agit de l’année en cours),
* une copie de votre pièce d’identité (carte nationale d’identité ou passeport,)
* votre photo d’identité à placer en page 1 sur le dossier.

L’ensemble des documents désignés ci-dessus ainsi que le dossier rempli et signé devra être rassemblé *en un seul fichier pdf* par candidature. Modérez la taille du dossier pdf.

Le fichier sera à nommer de la façon suivante :

SIGLEDELADOMINANTE\_NOMENCAPITALES\_Prénom\_Établissementdorigine.pdf

Exemple : Marie-Anne de Vignon de La Barre-Anthenay, étudiante de l’Institut Agro Rennes et candidate à la dominante Cosm’éthique, devra nommer son dossier ainsi :

**COSM\_DEVIGNONDELABARRE-ANTHENAY\_Marie-Anne\_InstitutAgroRennes.pdf .**

L’envoi *par votre établissement* sera fait exclusivement par mail à l’adresse suivante :

candidature-3Aext@agroparistech.fr.

Les mels de taille excessive n’étant pas distribués par le serveur à l’adresse indiquée ci-dessus, le dossier sera à joindre si sa taille n’excède pas 3 Mo, sinon un lien de télécharge­ment vers un serveur de transfert de fichiers sera à nous indiquer dans leur mel.

INFORMATIONS À CONSERVER PAR LE CANDIDAT (2/3)

Les dominantes d’approfondissement d’AgroParisTech

Année 2023/2024

Attention ! La gestion d’une dominante d’approfondissement par un campus ne veut pas dire que tous les cours de la dominante ont lieu sur ce campus. Reportez-vous aux fiches descriptives des dominantes, ou questionnez leurs responsables.

***Dominantes de Montpellier***

* GEAC : Gestion des interactions eau-agriculture face aux changements globaux
* GEEFT : Gestion environnementale des écosystèmes et forêts tropicales.

***Dominantes de Nancy***

* GF : Gestion forestière
* GMN : Gestion des milieux naturels
* *non ouverte en 2023/2024, RFF : Ressources forestières et filière bois*

***Dominante d’Orléans***

* COSM : Cosm’éthique (Conception, production et usages de produits cosmétiques durables)

***Dominantes de Palaiseau***

* BIOTECH : Biologie et biotechnologies pour la santé et les productions microbiennes ou végétales
* CDP : Conception et développement produit
* DEV : Développement agricole
* EDEN : Élevages et filières durables et innovants
* EGE : Économie et gestion d’entreprise
* GIPE : Gestion, innovation et performances des entreprises du vivant
* GPP : Génie des procédés et production
* IDEA : Ingénierie de l’environnement : eau, déchets et aménagements durables
* IEVU : Ingénierie des espaces végétalisés urbains.
* IODAA : La science des données dans les sciences du vivant et de l’environnement
* METATOX : De l’évaluation à la gestion des risques toxicologiques pour la santé des écosystèmes et de l’homme
* NUTRI : Sciences et technologies de la biologie, la nutrition et l’alimentation humaines
* PISTV : Production et innovation dans les systèmes techniques végétaux
* PPE : Protection des plantes et environnement
* SPES : Science politique, écologie et stratégie

INFORMATIONS À CONSERVER PAR LE CANDIDAT (3/3)

Césure en 2023/2024

Si vous avez fermement décidé de faire une césure durant l’année universitaire 2023/2024, ne déposez pas de dossier de candidature cette année. Reportez votre candidature à l’année universitaire suivante.

Admission

L’admission dans la formation demandée est conditionnée par l’acceptation de la candidature par l’équipe pédagogique responsable de la dominante d’approfondissement et par la signature d’une convention entre l’établissement d’origine et AgroParisTech. Les candidatures seront examinées au regard 1º des places disponibles et 2º de la qualité du dossier (résultats scolaires et motivation). Les réponses seront envoyées début juillet aux candidats et à leurs écoles d’origine.

Diplôme

Les étudiants admis seront diplômés par leur établissement d’origine.

Situation administrative

L’étudiant continue de dépendre administrativement de son établissement d’origine.

1. Les droits de scolarité doivent être réglés auprès de l’établissement d’origine.

Lorsque les droits de scolarité d’AgroParisTech sont supérieurs à ceux de l’établissement d’origine (par exemple ceux des écoles publiques dépendant du ministère de l’Enseignement supérieur), l’étudiant (sauf s’il est boursier mais en ce cas il devra fournir un justificatif) doit s’acquitter de la différence auprès d’AgroParisTech (1).

(1) En raison d’un accord particulier, les étudiants de l’ENSTIB admis en dominante RFF ne sont pas concernés par ce paiement.

À titre indicatif, en 2022/2023 cela correspondait à un montant de 1184 € (= 1785 – 601 €). Ce montant sera revu pour l’année 2023/2024 dès que le montant des frais de scolarité aura été arrêté.

Certaines conventions entre établissements demandent à l’élève de régler à son école d’accueil une participation financière spécifique. Il conviendra à l’école d’origine d’avertir l’étudiant des sommes à acquitter. Dans ce cas, l’étudiant sera signataire d’une convention d’accueil tripartite.

2. La CVEC doit être réglée auprès de votre établissement d’origine avant votre arrivée à AgroParisTech. Une copie de votre attestation de paiement de la CVEC sera exigée à la rentrée à AgroParisTech.

3. La carte d’étudiant et les attestations de scolarité sont délivrées par l’établissement d’origine.

4. L’étudiant reste boursier de son établissement d’origine : bourses sur critères sociaux, bourse de stage à l’étranger, etc.

5. La convention de stage de fin de dominante est établie par l’école d’origine, mais la DEP de campus d’AgroParisTech est destinataire d’une copie de cette convention signée.
Attention ! Le sujet du stage ainsi que le choix de l’enseignant référent qui suivra l’étudiant pendant le stage est validé par l’équipe enseignante de la dominante.

**6. L’examen du niveau de langue anglaise (du type TOEIC) reste assuré par l’école d’origine conformément aux dispositions de l’école d’origine.**